

**Nombre de délégués :**

En exercice	114
Présents	61
Procurations	3
Votants	64

DELIBERATION N°5-061224**Objet : appel d'offres - Consultation des entreprises : acquisition d'une benne à ordures ménagères équipée d'une grue**

L'an deux mille vingt-quatre, le six décembre, le **comité syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord Noir** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à "La Borne 120", commune de Marcillac-St-Quentin sous la présidence de M. Jérôme PEYRAT, Président.

Date de convocation du comité syndical : le 29 novembre 2024

Etaient présents :**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FENELON :**

ARCHIGNAC	Josiane FRAYSSE	
BORREZE		
CALVIAC EN PERIGORD	Sylvie MENARDY	Jean-Louis CHUPIN
CARLUX	Jean-Claude DELHORBE	
CARSAC-AILLAC		Andrée CAMBIER
JAYAC	Guy ESTRUC	
PAULIN	Alain PERIQUOI	
PECHS-DE-L'ESPERANCE	Gérard VIELLE	
PRATS DE CARLUX	Héloïse MARADENE	Brigitte TEILLAC PALADE
SALIGNAC-EYVIGUES	Jacques FERBER	Christèle MARJARIE
SIMEYROLS		
ST CREPIN ET CARLUCET	Brigitte CAPMAS-REBOUSSOU	
ST GENIES		Charles MOLINA
ST JULIEN DE LAMPON	Jean-Pierre HAMEL	
STE MONDANE	Éric BOURDET	Gilles ARPAILLANGE
VEYRIGNAC	Claude DENIS	Jocelyne MANIERE

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMME-VILLEFRANCHE DU PERIGORD :

BOUZIC	Séverine RAMOS	
CASTELNAUD LA CHAPELLE	Christian ARNOUIL	Jean-Philippe FARFAL
CENAC ET ST JULIEN	Philippe BOISSON	
DAGLAN	Maurice LAPOUGE	Déborah LECLERCQ
DOMME		
FLORIMONT GAUMIER	Mathias LUCAS	
GROLEJAC		
NABIRAT	Christiane DESMOULINS	
ST AUBIN DE NABIRAT	Christian GARRIGOU	Damien BARD
ST CYBRANET	Alain BIELHER	
ST LAURENT LA VALLEE		
ST MARTIAL DE NABIRAT	Hervé MENARDIE	François DEFONTAINE
ST POMPON		
VEYRINES DE DOMME	Pascal FARINA	Pascal MISSIAEN

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE LA DORDOGNE FORET BESSEDE :

ALLAS LES MINES		
CASTELS ET BEZENAC		
MEYRALS	Éric HAUTESERRE	Joël LE CORRE

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HOMME :

AUBAS	Jean-Marie DESCAMP	
COLY-ST AMAND	Jean-Louis BREUIL	
FANLAC		
LA CHAPELLE AUBAREIL	Sébastien FRIT	
LES FARGES	Philippe LAVIEVILLE	
MONTIGNAC		
PEYZAC LE MOUSTIER		
SERGEAC	Pierrette BLEMONT	
ST LEON SUR VEZERE	Gé KUSTERS	
THONAC	Patrick LE MELLEDO	Cyril CERF
VALOJOUXX	Jean-Pierre MEGE	

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR :

BEYNAC et CAZENAC	Serge PARRE	Francis VAUCEL
LA ROQUE GAGEAC	Jérôme PEYRAT	Jacques TUNEU
MARCILLAC ST QUENTIN		Christine LASCOMBE
MARQUAY	Sylvie JESINGHAUS	

PROISSANS	Patrick CROUZILLE	
SARLAT LA CANEDA	Marie-Pierre VALETTE	Marlies CABANEL
ST ANDRE-ALLAS	Jean-Jacques ALBIE	Céline DUVAL
ST VINCENT DE COSSE		
ST VINCENT LE PALUEL	Eric ALARD	
STE NATHALENE	Frédéric TACHE	
TAMNIES		
VEZAC	Christian ROBLES	Sylvie DELBARY
VITRAC		Daniel CHAZARAIN

Excusés :

Marie-Laure FERBER (Carlux), M. Jean-Pierre PLANCHE (Simeyrois), M. Fabrice LEFEVRE (Simeyrois), Jocelyne TIREL LALAUDE (Groléjac), Jacqueline JOUANEL (Meyrals), Hervé CARVES (Castels et Bézenac), M. Marc PONS (Tamniès).

Procurations :

Mme Claudine FARFAL (Saint Cybranet) donne pouvoir à M. Alain BIELHER (Saint Cybranet)
Mme Catherine BERTHELOT (La Chapelle Aubareil) donne pouvoir à M. Sébastien FRIT (La Chapelle Aubareil)
M. Guy PRIESTER (Pechs de l'Espérance) donne procuration à M. Gérard VIELLE (Pechs de l'Espérance)

Mme Marlies CABANEL (Sarlat) a été élue secrétaire de séance.

Le Président expose à l'assemblée que la mise en œuvre de bornes de pré-collecte des déchets (enterrées, semi-enterrées ou aériennes) nécessite l'acquisition d'une benne à ordures ménagères (BOM) équipée d'une grue.

Il propose d'acquérir un véhicule neuf : châssis porteur de 32 tonnes, BOM de 23 m³ et grue de 10 mètres équipée d'une préhension par champignon de type « Kinshofer ».

Il précise qu'une consultation des entreprises a été réalisée dans ce sens et présente à l'assemblée l'analyse des offres reçues, qui peut se résumer ainsi :

Le CCTP fait état des critères de sélection suivants : 30 points pour le prix du marché, 30 points pour la valeur technique, 10 points pour les délais de livraison du matériel et d'intervention pour maintenance, 20 points pour l'extension de garantie, 10 points pour l'effort technologique (mise en sécurité du véhicule et de son équipement ; préservation environnementale).

Lot n°1 : un châssis porteur 32 tonnes

4 entreprises ont remis une offre : PAROT trucks, VOLVO trucks center, SAGA ETOILE24, SCANIA France Brive et répondent au cahier des charges.

Suite à l'analyse des offres par la commission d'appel d'offres (CAO), le mieux disant est SAGA ETOILE24, avec la note de 90.60 points / 100, pour la fourniture d'un châssis porteur au prix unitaire de 166 590,00 € HT soit 199 908,00 € TTC.

Lot n°2 : une benne à ordures, avec grue et préhension par champignon de type «Kinshofer»

1 entreprise a remis une offre : MANJOT Environnement pour la fourniture d'une benne à ordures ménagères 23 m³, avec grue. L'offre répond au cahier des charges.

Suite à l'analyse des offres par la CAO, l'offre de l'entreprise MANJOT Environnement répond à nos attentes. Elle a obtenu la note de 80 points / 100 pour la fourniture une benne à ordures ménagères 23 m³, avec grue de capacité 1920 kg et + 10 mètres en extension pour la fourniture d'une BOM grue au prix de 256 100,00 € HT soit 307 320,00 € TTC.

Vu les choix de la commission d'appel d'offres en séance du 06 décembre 2024,

Vu l'avis du bureau syndical en date du 06 décembre 2024,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-RETIENT pour l'acquisition d'une benne à ordures ménagères équipée d'une grue 32 tonnes / 23 m³, livrable en octobre 2026, les entreprises suivantes :

Lot 1 : SAGA ETOILE24, pour un coût de 166 590,00 € HT soit 199 908,00 € TTC,

Lot 2 : MANJOT Environnement, pour un coût de 256 100,00 € HT soit 307 320,00 € TTC,

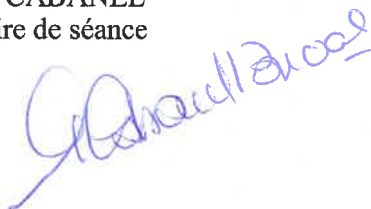
AR Prefecture

024-252402284-20241206-5_061224-DE
Reçu le 11/12/2024

- MANDATE** le Président pour réaliser ces acquisitions,
- AUTORISE** le Président à signer tout document à intervenir en rapport avec cette acquisition,
- AUTORISE** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses correspondantes,
- DIT** que les crédits seront inscrits au budget général 2026.

Fait à Marcillac-Saint-Quentin, le 06 décembre 2024.

Marlies CABANEL
Secrétaire de séance



Jérôme PEYRAT
Président



AR Prefecture

024-252402284-20241206-5_061224-DE
Reçu le 11/12/2024